

TOURNOI DES DEUX RIVES 2025

REGLEMENT PARTICULIER

- ARTICLE 1 :** Le tournoi se déroulera le samedi 10 et dimanche 11 mai 2025.
- ARTICLE 2 :** Tout participant doit être en possession d'une licence FFBad valide pour la saison en cours. Le tournoi n'a qu'une catégorie Sénior ouverte aux catégories d'âges leur permettant de jouer en sénior, dont le classement maximal est N3 et sans restriction géographique.
- Les séries seront réalisés en fonction du CPPH au 02/05/2025.
- ARTICLE 3 :** Le juge-arbitre principal est René Graef, le GEO est Antoine Weber.
- ARTICLE 4 :** Les tableaux proposés sont : DH - DD - DM.
- Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1ère phase et l'élimination directe pour la phase finale (sauf pour les poules uniques).
- Attention, les phases finales comprendront des matchs pour la troisième place.**
- ARTICLE 5 :** Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
- ARTICLE 6 :** Les inscriptions seront limitées à 100 paires le samedi et 70 paires le dimanche, nous tiendrons compte de la date d'inscription sur badnet de la paire **complète** et du paiement en cas de surnombre.
- ARTICLE 7 :** La date limite d'inscription est fixée au 30/04/2025.
- ARTICLE 8 :** Le montant des droits d'engagement est fixé à :
- 17€ pour 1 tableau
 - 22€ pour 2 tableaux
- Les paiements le jour de la compétition seront majorés de 2€ par inscription (espèce ou CB).
- ARTICLE 9 :** L'inscription et le paiement se feront de manière individuelle UNIQUEMENT sur le site Badnet ou l'application Ebad.
- ARTICLE 10 :** Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable).
Le volant officiel est FORZA S-6000.
En cas de litige, le volant officiel devra être utilisé, il sera en vente dans la salle.
L'organisateur fournira gratuitement les volants lors des finales et des matchs pour la troisième place.
- ARTICLE 11 :** Les matchs sont majoritairement auto-arbitrés.
- ARTICLE 12 :** Tout participant ne doit pas être sous l'effet d'une sanction fédérale le jour du tirage au sort afin de pouvoir participer au tournoi.
- ARTICLE 13 :** La différence de niveau au sein d'une même paire ne pourra pas excéder 2 classements.
- ARTICLE 14 :** Le tirage au sort fixé au 03/05/2025.
Les forfaits annoncés après cette date devront être justifiés au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition. Les pièces justificatives devront être envoyées à la Ligue Grand Est de Badminton (13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine), par tout moyen prouvant la date de réception.
Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante valeriesabigno@lgebad.com ou directement sur Badnet.

TOURNOI DES DEUX RIVES 2025

REGLEMENT PARTICULIER

- ARTICLE 15 :** Les séries étant réalisées selon le CPPH, le surclassement et la fusion de série ne sont pas possible.
- ARTICLE 16 :** Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes minimum.
- ARTICLE 17 :** Le temps de prise de contact avec le terrain (dit « d'échauffement ») sera de 3 minutes à partir de l'appel du match.
Ce temps est décompté du temps de repos.
- ARTICLE 18 :** Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure de la salle sera compté « faute » au service et en cours de jeu.
- ARTICLE 19 :** Une personne sans partenaire pourra s'inscrire « en recherche de partenaire » et l'Organisateur fera son possible pour lui en trouver un(e).
Ce partenaire devra respecter l'article 13 et s'acquitter des droits d'inscription.
- ARTICLE 20 :** Le plateau de jeu est délimité des gradins par les garde-corps.
Seuls auront accès au plateau de jeu :
- les joueurs appelés ou disputant un match,
 - leurs entraîneurs ou conseillers durant les arrêts de jeu réglementaires,
 - les organisateurs, les photographes de l'organisation et les officiels techniques,
 - le service médical sur demande du juge-arbitre et lui seul.
- Les conseils durant les sets (« coaching permanent ») ne seront pas autorisés y compris depuis les gradins et la buvette.
- ARTICLE 21 :** Une buvette sera ouverte pendant toute la durée du tournoi avec restauration rapide (plats chauds et froids) et boissons chaudes et froides
- ARTICLE 22 :** Des cérémonies de remise de prix seront organisées au file de la journée. La présence à cette dernière conditionne l'obtention du prix.
- ARTICLE 23 :** Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif.
Chaque joueur pourra être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque.
Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- ARTICLE 24 :** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
- ARTICLE 25 :** Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
- ARTICLE 26 :** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou incident durant la compétition.

Votre participation implique l'adhésion au présent règlement.